



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

radio

Question écrite n° 96475

### Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'importance des radios locales associatives, représentées par le Syndicat national des radios libres, notamment compte tenu de leur politique de proximité sur tout le territoire et de leur volonté, plus récente, d'étendre leurs prérogatives en matière d'éducation aux médias (cf. l'accord-cadre du 23 mars signé par le SNRL et Mme la ministre de l'éducation nationale pour le développement de l'éducation aux médias et à l'information). Cette démarche novatrice, profondément citoyenne, revêt un caractère d'intérêt général/de service public qui ne saurait valablement se passer d'un financement à hauteur de ses ambitions. Ainsi, elle souhaiterait connaître sa réponse au SNRL quant à leurs demandes ci-après : des dotations supplémentaires de 1 million d'euros et de 3 millions d'euros - respectivement pour les budgets de 2016 et de 2017 -, un fonds spécifique pour l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que le sauvetage de la banque « Sophia », la banque de programmes de Radio France.

### Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du FSER, qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité, et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances 2017, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, le ministère de la culture et de la communication veillera à ce que le FSER bénéficie d'une dotation augmentée, afin de marquer la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle. Concernant l'éducation aux médias, qui est un enjeu démocratique, citoyen et éducatif majeur, La ministre tient à rappeler que le soutien du ministère de la culture et de la communication en faveur des radios associatives relève du FSER et doit donc s'inscrire dans ce cadre. La réforme du fonds, effective depuis l'année 2015, a précisément pour objectif de renforcer la sélectivité des aides versées. L'octroi de la subvention sélective est désormais conditionné à la réalisation d'actions culturelles et éducatives et d'actions en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations, de l'environnement et du développement local. Par conséquent, les actions menées par les radios associatives dans les quartiers prioritaires ou liées à l'éducation aux médias et à l'éducation artistique et culturelle sont désormais mieux valorisées. Concernant enfin SOPHIA, le ministère de la culture et la communication est particulièrement attentif à l'évolution de la banque de programmes qui se recentre actuellement sur l'information. Son interruption n'est à ce jour envisagée ni par le Gouvernement, ni par la direction de Radio France qui a renoncé à sa cession.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marianne Dubois](#)

**Circonscription :** Loiret (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96475

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée au JO le :** [14 juin 2016](#), page 5222

**Réponse publiée au JO le :** [13 septembre 2016](#), page 8155